Image not found or type unknown

# Mon patron m'ordonne de rentrer à mon domicile.

Par **sucram**, le **20/02/2013** à **20:20**

Bonjour,

J'aurais aimé avoir une information.
Mon patron m'a convoqué dans son bureau pour me remettre une convocation à un entretien préalable (remise en main propre contre décharge).

Il envisage la rupture de mon contrat (CDI) pour faute grave.

J'ai pris de mon temps de travail pour pouvoir aller à l'inspection du travail en ayant prévenu mon supérieur que je serai sur mon lieu de travail plus tard dans la journée sans donner l'heure, ne sachant pas combien de temps durera se rendez vous.

Je suis arrivé sur mon lieu de travail à 13h00 et en arrivant mon patron m'a dit: "Rentre chez toi, c'est pas un moulin ici! on vient pas quand on veut!" (J'ai mon attestation faite par le contrôleur du travail comme quoi j'étais en rendez vous)

A t'il le droit de me renvoyer chez moi comme ça?

Par **P.M.**, le **20/02/2013** à **20:50**

Bonjour,
Je présume qu'avec la convocation à l'entretien préalable, l'employeur vous a notifié une mise à pied conservatoire...

Par **sucram**, le **21/02/2013** à **04:48**

Non, même pas .
Il m'a dit de revenir le lendemain matin 8h00

Par **P.M.**, le **21/02/2013** à **08:32**

Bonjour,
Ce n'était pas précisé mais normalement, il ne peut pas agir ainsi...
Je vous conseillerais en tout cas de vous faire assister lors de l'entretien préalable s'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise ou, en absence, par un Conseiller du Salarié ...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés